

## EMPLOYEUR



## Infos agriculteurs

## L'accueil d'un salarié

(04-2021 – Simone Ansquer,  
Conseillère Ressources Humaines)

**L'accueil est un moment clé dans la relation employeur-salarié. Le premier jour, la première semaine sont des périodes décisives durant lesquelles les relations se nouent et les habitudes se créent.**

### **Pourquoi consacrer du temps à l'accueil de chaque nouveau salarié(e) ?**

C'est une question de bon sens pour permettre une bonne intégration de ce salarié dans le collectif de travail (Associés, salariés...), éviter les malentendus, prévenir les risques d'accidents (qui se produisent bien souvent au début du contrat de travail). Prenez du temps pour expliquer l'organisation, montrer les équipements, échanger. Un salarié peut avoir des questions, demandez-lui de s'exprimer.

### **Quels sont les conseils préconisés pour bien accueillir un salarié ?**

- Faire (ou refaire) le tour de l'entreprise, de l'atelier, de l'exploitation
  - Repréciser les principales tâches qui seront confiées au salarié(e)
- Avoir une fiche de poste et la remettre sont des atouts*
- Présenter le nouveau salarié aux personnes qui vont travailler avec lui.
  - Repérer avec lui selon les tâches confiées, les situations à risque.

*Les astuces du métier sont le fruit de l'expérience et ces astuces sont évidentes pour celui qui travaille dans l'entreprise ou sur l'exploitation depuis plusieurs années mais ne le sont pas pour celui qui arrive.*

*En période de crise sanitaire, rappeler le protocole sanitaire mis en place.*

Pour l'accueil des **saisonniers**, il existe des vidéos, consulter le site d'OCAPIAT (via la plateforme <https://campnum.com>)

Pour l'accueil des **apprentis** et des salariés en contrat de professionnalisation, des livrets d'accueil et de suivi sont mis en place par les centres de formation.

Pour les **stagiaires** (qui n'ont pas le statut de salarié), généralement, des méthodes de suivi sont délivrées par le formateur du centre de formation. La convention de stage explicite la relation chef d'entreprise-stagiaire.

### **A qui peut-on s'adresser pour trouver un salarié ?**

Vous recherchez un salarié, vous pouvez déposer une offre d'emploi auprès d'une des 4 anefa (Association Nationale Emploi Formation) bretonnes sur [www.lagriculture-recrute.org](http://www.lagriculture-recrute.org)

## A Savoir lors de l'embauche

Il faut réaliser certaines formalités, comme la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE : déclaration en ligne sur le site de la MSA <https://portesdebretagne.msa.fr> ou <https://armorique.msa.fr> ), établir un contrat de travail, inscrire le salarié sur le registre du personnel...En cette période de crise sanitaire, pensez à mettre à jour votre DUERP avec le risque biologique. Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) tout comme la convention collective de travail doivent être mis à disposition du salarié.

Dans certaines situations, vous pouvez utiliser le **TESA**, Titre Emploi Simplifié Agricole. <https://www.msa.fr/lfy/embauche/tesa>

Il est aussi important de connaître sa **convention collective de travail** (Par exemple la convention collective nationale agricole et CUMA applicable depuis le 1/04/2021) et de prendre connaissance des obligations légales en matière de **santé et de sécurité**, comme les équipements (douche éventuellement, sanitaires...) et vêtements ou équipements de protection individuels (EPI : casque, gants, masques...) à mettre à la disposition du salarié.

## L'accueil d'un salarié

(04-2021 – Simone Ansquer,  
Conseillère Ressources Humaines)